ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 5787

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le projet de synchrotron Soleil. L'Etat doit statuer prochainement sur le renouvellement et la localisation du projet scientifique de rayonnement synchrotron dénommé Soleil. Le choix de l'implantation de ce grand équipement scientifique est un enjeu important dans l'aménagement du territoire. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département des Bouches-du-Rhône ont adressé leur candidature pour accueillir le projet Soleil sur l'arc méditerranéen au coeur de l'Europôle de l'Arbois. Cette implantation est considérée par l'ensemble des acteurs économiques et de la communauté scientifique de toute la façade méditerranéenne comme l'un des enjeux stratégiques de la prochaine décennie. En effet, l'existence d'un potentiel scientifique et de recherche de premier plan, associé à un important tissu d'entreprises de haute technologie et d'établissements industriels performants, la proximité du centre d'études nucléaires de Cadarache, l'intégration du site d'accueil dans un réseau de technopôles fédérés sont autant d'éléments qui témoignent de l'opportunité de cette proposition. Par ailleurs, cette implantation serait de nature à concrétiser un rééquilibrage des potentiels scientifiques et économiques. C'est pourquoi il lui demande des précisions sur la date retenue pour le choix de l'implantation du site.

Texte de la réponse

Les sources de rayonnement synchrotron du laboratoire de l'utilisation du rayonnement électromagnétique (Lure), implantées à Orsay, arriveront en fin de vie dans les premières années de la prochaine décennie. Un projet de source nationale dénommée Soleil (source optimisée de lumière d'énergie intermédiaire de lure) a été étudié conjointement par le CNRS et le CEA. Avant de prendre une décision sur le remplacement de ces installations, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé de faire réexaminer soigneusement les possibilités de partenariats internationaux, notamment européens, qui pourraient être engagés sur ce projet, ainsi que les conditions d'environnement scientifique qui seraient nécessaires pour l'accueil de ce nouvel équipement.

Données clés

Auteur : M. Renaud Muselier
Circonscription : Bouches-du-Rhône (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5787
Rubrique : Recherche
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3788

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE5787

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4510